

Déclaration de performance extra-financière : quel bilan tiré de la deuxième année de mise en œuvre ?

Selon deux études sur la déclaration de performance extra-financière, la deuxième année de mise en œuvre témoigne de quelques difficultés dans le choix des indicateurs de performance mais elle semble déjà influencer les politiques RSE des entreprises.



© Olivier Le Moal

Le 7 octobre, le cabinet de conseil Tennaxia a publié les résultats de son étude qui analyse la deuxième année de mise en œuvre de la déclaration de performance extra-financière (DPEF) par les entreprises françaises. Cette étude a été réalisée en partenariat avec Euronext Corporate Services et Bpifrance. Elle a été menée *via* un questionnaire en ligne auprès de 74 entreprises cotées et non cotées, de mai à juillet dernier. 76 % d'entre elles sont soumises à la DPEF.

Pour rappel, la DPEF est la nouvelle obligation, pour les entreprises de plus de 500 salariés, de reporting annuel de responsabilité sociétale (RSE). Elle est prévue par le décret du 9 août 2017 qui a transposé la directive européenne de 2014. Pour les exercices ouverts depuis le 1^{er} septembre 2017, les entreprises françaises assujetties doivent établir une DPEF de leurs activités dans leur rapport annuel de gestion, en présentant les politiques mises en œuvre pour limiter les principaux risques environnementaux, sociaux et sociétaux puis les résultats de ces politiques.

Un tiers des entreprises ont défini une raison d'être



[Visualiser l'article](#)

Ainsi, la mise en œuvre de la DPEF a conduit 32 % des entreprises interrogées à modifier la gouvernance de leur RSE, relève l'étude. La deuxième édition des DPEF a aussi été « *le théâtre d'une évolution sensible de la formalisation des modèles d'affaires* » : 38 % des entreprises l'ont modifié. Et 32 % ont défini leur raison d'être, prévu par la loi « Pacte » de mai 2019. 60 % des entreprises ont également mis à jour leur analyse des risques extra-financiers au cours de cet exercice.

Malgré les difficultés rencontrées, les entreprises jugent toutes que réaliser une déclaration de performance extra-financière est un exercice très positif.

Tennaxia

Dans leur rapport, les entreprises fournissent des informations environnementales et sociales, au regard des principaux risques suscités par leur activité et des attentes des parties prenantes. Pour minimiser ces risques, les entreprises doivent choisir des indicateurs clés de performance extra-financiers (appelés KPI's). 66 % des entreprises interrogées ont assorti leur KPIs d'objectifs qualitatifs ou quantitatifs et 86 % d'entre elles les publient. Toutefois, 82 % des entreprises indiquent avoir rencontré des difficultés à mettre en place ces KPIs, pour s'assurer de leur pertinence. Par ailleurs, 54 % des entreprises ont des difficultés à concilier « *approche synthétique demandée par la DPEF et approche exhaustive permettant de répondre aux demandes des agences et investisseurs* ».

« *Malgré les difficultés rencontrées, les entreprises jugent toutes que réaliser une déclaration de performance extra-financière est un exercice très positif, permettant d'une part de mieux faire comprendre en interne les enjeux extra-financiers, de plus impliquer le management et les directions historiquement moins impliquées telles que risque, finance...* », souligne Tennaxia.

Climat : Deux tiers des entreprises sondées ont des objectifs quantitatifs

Fin septembre dernier, le Medef, avec Deloitte et EY, a aussi publié un bilan du deuxième exercice de DPEF, réalisé sur la base d'une analyse des publications de 100 grandes sociétés françaises. Ainsi, 75 % des entreprises sondées ont formalisé une démarche ou feuille de route RSE pluri-annuelle.

En matière environnementale par exemple, 77 % des entreprises sondées ont des objectifs quantitatifs concernant le climat (100 % dans les secteurs industriels). Et 44 % ont un indicateur au moins sur l'impact environnemental de leurs produits ou services. 35 % des entreprises étudiées ont aussi formulé et communiqué sur une raison d'être, 9 % l'ont inscrite dans leurs statuts.

Concernant les référentiels internationaux, 80 % des entreprises font aussi référence dans leur DPEF aux Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. Et 63 % des entreprises s'inscrivent dans le cadre proposé par la Task force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) en matière d'informations sur le climat.